Sienna
INVESTMENT MANAGERS

RAPPORT ANNUEL 2025
SIENNA TRESORERIE PLUS





SOMMAIRE

Synthèse du fonds au 31/12/2025 3

GESTION FINANCIERE 4

Évolution de la valeur liquidative 5

Performances du fonds 5

Analyse du risque 5

Principaux mouvements du fonds 6

Le mot du gérant 7

Autres informations 10

Pourcentage OPC interne 13

ETATS FINANCIERS 14

DIC PRIIPS 44

REPORTING DECEMBRE 51



Synthèse du fonds au 31/12/2025

DATE D'AGREMENT AMF : 12/12/2022

DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :
> 1 an

FORME JURIDIQUE : FPS

FONDS MULTI-PARTS : OUI

CLASSIFICATION : sans classification

N°AMF : FR001400EBN2

DEVISE : Euro

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
MAZARS

INDICATEUR DE RISQUE (SRI) : 2

INDICE DE REFERENCE :
100% ECB Euro Short-term Rate Capitalisé

CHIFFRES CLES

- **Actif net du portefeuille :** 137,21 M€

- **Actif net de la part A :** 110,50 M€
  Valeur liquidative de la part A : 1 143,728 €
  + haut sur 12 mois : 1 143,728 €
  + bas sur 12 mois : 1 101,527 €

- **Actif net de la part B :** 26,71 M€
  Valeur liquidative de la part B : 1 127,582 €
  + haut sur 12 mois : 1 127,582 €
  + bas sur 12 mois : 1 088,548 €

FREQUENCE DE VALORISATION : Hebdomadaire en cours de clôture

VALORISATEUR : CACEIS

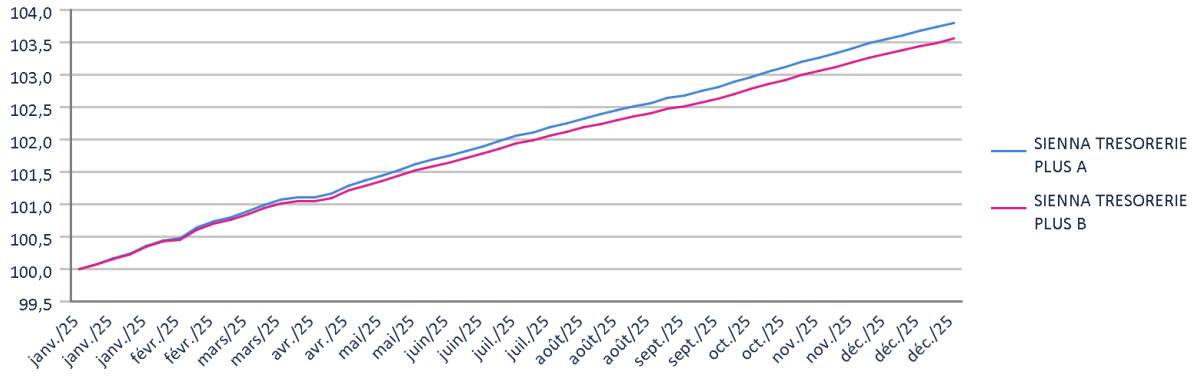
SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION
21 boulevard Haussmann
75008 Paris
www.sienna-gestion.com

GESTION FINANCIERE

Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)



Performances du fonds

PERFORMANCES CUMULEES (en %)	1 an	3 ans
SIENNA TRESORERIE PLUS A	3,84	14,34
SIENNA TRESORERIE PLUS B	3,59	
Indice de référence	2,24	9,59

PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)	1 an	3 ans
SIENNA TRESORERIE PLUS A	3,84	4,57
SIENNA TRESORERIE PLUS B	3,59	
Indice de référence	2,24	3,10

PERFORMANCES ANNUELLES (en %)	2025	2024	2023
SIENNA TRESORERIE PLUS A	3,84	5,65	4,19
SIENNA TRESORERIE PLUS B	3,59	5,45	
Indice de référence	2,24	3,79	3,28

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Analyse du risque

RATIO DE RISQUE	1 an	3 ans
Volatilité annualisée		
Portefeuille (en %)	0,21	0,24
Indice de référence (en %)	0,09	0,12
Ratio de Sharpe	2,81	1,72



Principaux mouvements du fonds

Achats				Ventes			
SIENNA COURT TERME FS-C	FR001400EC14	OPCVM	52 671 011	SIENNA COURT TERME FS-C	FR001400EC14	OPCVM	32 607 215



Le mot du gérant

Marché taux

Le début d'année a été marqué par une forte volatilité sur les taux longs européens, lesquels ont poursuivi la hausse entamée fin 2024 jusqu'à atteindre 2,35 % pour le taux allemand à 10 ans, avant d'inverser la tendance. Ce retournement est intervenu à la suite de chiffres d'inflation et de ventes au détail américains en retrait, puis en raison de l'annonce, par la nouvelle administration américaine, de barrières commerciales à venir. Ces dernières, à la fois récessives et inflationnistes, ont entraîné une volatilité accrue.

Puis, début mars, les taux européens sont repartis à la hausse, le 10 ans allemand touchant 2,90 % en séance. Ce mouvement a découlé de l'annonce par l'Allemagne d'un plan d'investissement de 500 Mds€ sur 12 ans, en partie orienté vers des dépenses militaires et d'infrastructures, et qui devrait ainsi soutenir la croissance en Europe. En deuxième partie de mois, les annonces de tarifs douaniers américains sur l'automobile, pièces détachées incluses, ont ensuite provoqué une volatilité sur le crédit, lequel était resté atone tout au long du trimestre.

En parallèle, les taux souverains ont partiellement joué leur rôle de valeur refuge, le 10 ans allemand clôturant à 2,75 %. L'écartement du crédit est toutefois resté limité, notamment dans l'univers IG, avec une hausse comprise entre +3 et +7 points de base selon les secteurs, le marché privilégiant les niveaux de taux absolus élevés et les bilans assainis. Logiquement, les subordonnées financières se sont davantage écartées (+15 pbs), mais sont restées soutenues par leur portage supérieur.

La trajectoire des taux longs européens est restée sans direction claire durant le second trimestre et a évolué dans une fourchette comprise entre 2,45 % et 2,70 %. La guerre commerciale initiée par les États-Unis début avril a constitué un élément central de l'actualité financière. Le marché est resté partagé entre, d'une part, des craintes de hausse de l'inflation liées à l'augmentation des droits de douane et, d'autre part, un risque de ralentissement économique mis en évidence par les enquêtes d'opinion. Cette position a été assez bien résumée par le président de la Fed, qui a préféré ne pas modifier le niveau des taux directeurs américains en raison d'un manque de visibilité.

Dans le même temps, la BCE a poursuivi son cycle de baisse des taux directeurs, avec deux réductions de 25 points de base en avril et en juin, portant ainsi le taux de dépôt à 2 %.

L'annonce de la guerre commerciale a entraîné une hausse des spreads de crédit en avril de plus de 20 points de base, les entreprises exportatrices devant mécaniquement être pénalisées par l'entrave au commerce mondial. Toutefois, assez rapidement, les spreads de crédit se sont resserrés pour retrouver fin juin leurs niveaux les plus serrés. La demande est restée forte pour les actifs risqués, ce qui s'est également illustré par le resserrement du spread italien face à l'Allemagne, lequel est passé nettement sous les 100 points de base en fin de trimestre.

Sur l'ensemble du trimestre, les taux longs européens se sont orientés modérément à la hausse, le 10 ans allemand passant de 2,60 % à 2,71 %. Après une baisse de 25 points de base ayant porté le taux de dépôt à 2 %, le discours de la BCE s'est montré beaucoup plus hésitant quant à la poursuite du cycle de baisse des taux. Aux niveaux actuels, ni la croissance — dans un contexte où l'Europe résiste relativement bien à la hausse des droits de douane américains — ni l'inflation, autour de 2 %, ne justifiaient une nouvelle baisse. Ainsi, les taux longs ont désormais anticipé un statu quo.

Aux États-Unis, la Fed a procédé en septembre à une première baisse de ses taux directeurs cette année, à hauteur d'un quart de point. Nous anticipions encore deux baisses supplémentaires par la suite. Le contexte étant néanmoins incertain, la Fed soulignant les effets inflationnistes de la politique commerciale américaine.

Le marché du crédit est resté solide malgré des spreads très serrés. Les obligations émises sur le marché primaire se sont bien placées, avec des primes nulles. Le marché a continué de privilégier le rendement absolu. Cette dynamique a également profité au spread italien, qui est passé sous les 80 points de base face à l'Allemagne. Le marché a salué la baisse du déficit italien dans un contexte de stabilité politique.



La situation française s'est révélée plus contrastée, entre la démission du Premier ministre François Bayrou début septembre et la dégradation de la note de la France à A+ par l'agence Fitch. Ainsi, le spread face à l'Allemagne est passé de 68 à 82 points de base sur le trimestre.

Au quatrième trimestre, la Fed a poursuivi son cycle de baisse des taux avec deux réductions d'un quart de point en octobre et en décembre, principalement en raison de la faiblesse du marché du travail. Pour autant, la croissance et l'inflation sont restées solides, et l'institution monétaire a précisé qu'elle s'orientait vers une pause afin d'apprécier la situation. La Banque centrale européenne a quant à elle maintenu ses taux directeurs inchangés, les estimant à un niveau adéquat au regard des perspectives de croissance et d'inflation.

Les taux longs se sont orientés à la hausse au cours du quatrième trimestre. Les primes de terme se sont reconstituées dans un contexte de pressions budgétaires sur les États et d'anticipations de hausse des émissions de dette en 2026. La réforme des fonds de pension néerlandais (système de prestations définies laisse place à système de cotisations définies) qui débutera en janvier 2026 ajoute de l'incertitude supplémentaire sur la partie très longue des courbes. Ce mouvement s'est amplifié en décembre, porté par l'annonce d'un nouveau plan de relance japonais. La Banque centrale du Japon a par ailleurs souhaité sortir de sa politique monétaire ultra-accommodante et a relevé son taux directeur de 25 points de base en décembre.

Ainsi, le taux allemand à 10 ans est passé de 2,71 % à 2,85 % fin décembre.

Le marché du crédit est resté globalement stable et a confirmé sa bonne performance en 2025, malgré un niveau d'émissions élevé atteignant un record depuis 2020. Le marché a continué d'acheter le portage dans un contexte de risque limité sur la croissance économique. Dans cet environnement porteur, le spread italien a poursuivi son resserrement face à l'Allemagne pour atteindre 70 points de base. Le spread France–Allemagne s'est également resserré, malgré un contexte politique demeurant plus incertain.

Commentaire de Gestion

Poche liquide : Sienna Court Terme ISR

Contexte :

L'inflation en zone euro a reflué graduellement tout le long de l'exercice écoulé pour finir à 1,9%, un niveau très proche de la cible de la BCE. Cette modération a permis à l'institution de maintenir une politique monétaire accommodante, et l'ESTER qui avait débuté l'année sur des niveaux de 2,90% l'a fini à 1,90%. Cette baisse a accompagné une croissance en zone euro modérée, mais toujours positive. Les conditions de financement sur le marché monétaire de la zone euro sont restées favorables et les niveaux de spreads sont restés très stables, proches des niveaux du début d'année.

Directionnel :

Nous avons débuté l'année en étant sous-sensibles car le programme économique du nouveau président américain nous semblait être inflationniste. Le taux de swap 2 ans est passé de 1,87% en début d'année à 2,14% début mars. Nous sommes ensuite repassés sur sensibles, et ce durant l'ensemble de l'année suite aux annonces du plan d'investissement allemand. Cette sur sensibilité a été progressivement renforcée, au fur et à mesure que les anticipations de baisses des taux de la BCE se rapprochaient de 0. Nous pensons qu'il existe un risque dissymétrique et que la probabilité d'une baisse des taux est plus importante que celle d'une hausse. Nous terminons l'année avec une sensibilité de 0,61 (contre 0,37 pour l'indice). Le taux 2 ans s'inscrit à 2,02%.

Crédit :

Les spreads de crédit (indice ITRAX) ont connu une année assez positive malgré un pic de tension en début avril consécutif au déploiement des droits de douane américains. L'indice finit l'année à un niveau de 50 (vs 54 au début). Sur la partie strictement monétaire, les primes de risque se sont montrées très stables avec une pente positive allant



de +0,10% sur le 3 mois à +0,30% sur le 1 an en moyenne. Nous avons cette année encore privilégié les signatures plutôt défensives notées en moyenne A-. Ce positionnement nous est apparu opportun dans un environnement de resserrement des spreads et de moindre rémunération relative des titres les moins bien notés. Notre univers d'émetteurs reste concentré sur les grands groupes bancaires, et les sociétés leaders dans leur domaine. A noter que les meilleures performances sur l'année ont encore concerné les émetteurs BBB/BBB- sur lesquelles nous étions peu présents. Une poche d'obligations à taux variable émises par des régions et départements français, indexées sur l'EURIBOR 3 mois, permet d'investir sur des maturités comprises entre 3 et 5 ans tout en conservant une sensibilité réduite aux taux et un risque crédit limité. La note ESG des sociétés est dorénavant prise systématiquement en compte avant chaque investissement.

Le fonds termine l'année avec une performance de 2,63% contre 2,25% pour son benchmark.

Poche Dettes Privées Granulaires

Le fonds Sienna FIL est un fonds dédié au financement de portefeuilles de dettes granulaires ou semi-granulaires avec une capacité d'extinction des structures à moins de 12 mois. Les portefeuilles financés sont principalement originés par des Fintechs européennes. Les actifs du Fonds Sienna FIL permettent de générer des rendements attractifs correspondant à ceux de l'univers de la dette privée avec 3 caractéristiques, des maturités courtes, une grande diversification et une protection élevée (score interne de type Investment Grade - attention il ne s'agit d'une notation au sens des agences de notation mais d'un scoring interne.

Le déploiement du portefeuille a continué de bénéficier du dynamisme de l'écosystème des Fintechs françaises avec une année 2025 au cours de laquelle le fonds a été déployé sur 17,6Mn€ d'encours supplémentaire pour atteindre un encours d'investissement de 78,3Mn€ (+30% sur l'année) porté par la croissance de ligne existante pour 10Mn€ et la mise en place d'une nouvelle opération pour 17,5Mn€ malgré l'amortissement partiel d'une opération pour 1,0Mn€, le remboursement total d'une opération pour un montant de 4,5Mn€ et l'amortissement quasi-total (suite au défaut d'une opération) pour un montant de 4,7Mn€ (0,28Mn€ d'encours résiduel au 31/12/2025).
Le travail de déploiement du fonds s'est accompagné d'un effort de repricing qui a permis de continuer à faire croitre le spread moyen pondéré du fonds de 467 points de base au 31/12/2024 (461 points de base au 31/12/2023), soit une augmentation de 6 points de base grâce à l'effort d'augmentation de la tarification sur la nouvelle ligne. Le TRI du fonds s'est maintenu à 5,40% au-dessus de l'objectif de Euribor 3 mois + 300bp.
L'année 2025, dans la continuité de la fin d'année 2024, a été marquée par une concurrence accrue sur les dossiers ce qui devrait limiter la capacité de l'équipe à continuer ses efforts d'augmentation de la grille tarifaire. Toutefois, l'équipe anticipe que le maintien d'une tarification raisonnable 500 points de base et des process de due diligence rigoureux devraient permettre d'identifier et d'accompagner les dossiers les plus prometteurs. Par ailleurs, dans le cadre d'un contexte économique qui reste incertain (politique internationale américaine, guerre en Ukraine, inflation persistante, tension sur les spreads français et potentielle guerre commerciale) les Fintechs européennes continuent à évoluer dans un environnement moins porteur avec des risques accrus sur la performance de leur portefeuille et un contexte peu porteur pour les levées de Fonds.

Fin 2024, une ligne du portefeuille a déclaré ne plus être en conformité avec ses covenants financiers (encours de 5,5Mn€). Dans un premier temps, il a été décidé de réduire graduellement le montant de la ligne pour donner le temps au partenaire de trouver une solution pérenne (finalisation des échanges en cours avec des nouveaux investisseurs) : cette première étape a permis de réduire très substantiellement l'exposition du fonds (réduction de l'encours de 5,5Mn€ à 2,85Mn€). Suite à l'échec des solutions envisagées, l'équipe a décidé de passer l'opération en défaut et de faire valoir ses suretés sur le portefeuille et les comptes bancaires d'encaissement en amont de la déclaration de la cessation de paiement du partenaire. Fin avril 2025, le partenaire est entré en liquidation judiciaire (procédure non finalisée). Au 31/12/2025, l'encours résiduel en défaut était de 355k€ (280k€ de principal et 75k€ de coupons impayés) soit un recouvrement de 95% du capital dû à la date de déclaration du non-respect des covenants financiers. L'équipe a provisionné 50% des coupons et estime que les montants de collatéral résiduels devraient permettre de recouvrer le reste des sommes dues.

L'équipe vise de maintenir la croissance du portefeuille en 2026 afin d'atteindre un encours déployé d'environ 120/150Mn€ en fin d'année et de commencer à diversifier son exposition pays avec des premiers investissements à l'étranger.



Autres informations

Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

L'OPC ne prend pas, simultanément, en compte les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG).

La politique de la société de gestion en matière de critères ESG est disponible sur le site internet https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires.

Politique de sélection et évaluation des intermédiaires - Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution. L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.sienna-gestion.com

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIFM, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2025 :

- Effectif moyen de SIENNA GESTION : 75,6 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 6 349 152 €
- Rémunération annuelle brute variable : 2 027 974 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 56
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 1 256 538 €



En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 18 personnes en 2025 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, tous les membres du Directoire, ce qui inclut le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par le Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Cette composante qualitative de la rémunération variable intègre les risques en matière de durabilité, conformément à l'article 3 du Règlement SFDR.
Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.

Effet de levier

Le fonds n'étant pas investi dans des contrats dérivés, l'information relative à l'exposition calculée selon la méthode brute et la méthode de l'engagement est inférieure à 100% (art. 109 du Règlement délégué (UE) N°231/2013).



Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).
Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Informations sur la règlementation SFDR

« Le fonds adopte la classification article 6 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). La prise en compte du risque de durabilité tel que défini dans le Règlement précité, ainsi que des principales incidences négatives des décisions d'investissement de la Société de gestion sur les facteurs de durabilité (en matière d'environnement, de questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption) n'apparaissent pas adaptés au regard de l'objectif de gestion et du processus d'investissement du Fonds. En effet, le fonds ne vise pas un objectif d'investissement durable et sa stratégie d'investissement ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales au sens des articles 8 et 9 du règlement européen précité. »

Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. La prise en compte du risque de durabilité ne semble pas pertinente au regard de la stratégie d'investissement du fonds ».

I**nvestissements durables**

« Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental ».

Politique d'engagement actionnariat

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : www.sienna-gestion.com.



Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 31/12/2025 est égal à 46,37% de l’actif net.

ETATS FINANCIERS

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

FCP SIENNA TRESORERIE PLUS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

FCP SIENNA TRESORERIE PLUS
21, boulevard Hausmann
75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP SIENNA TRESORERIE PLUS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) SIENNA TRESORERIE PLUS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique 1/7/2026

Signé par :
Jean-Luc Mendiela
EC3618001E59489...

Jean-Luc MENDIELA

Associé

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**137 707 122,97**	**104 336 463,70**
OPCVM	63 623 165,03	42 062 863,70
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	74 083 957,94	62 273 600,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**137 707 122,97**	**104 336 463,70**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**0,00**	**1 000 865,36**
Comptes financiers	**0,00**	**3 868 286,88**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**0,00**	**4 869 152,24**
Total de l'actif I+II	**137 707 122,97**	**109 205 615,94**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	132 201 810,24	103 231 056,46
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	5 010 873,49	5 852 903,83
Capitaux propres I	**137 212 683,73**	**109 083 960,29**
Passifs de financement II (*)	**0,00**	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**137 212 683,73**	**109 083 960,29**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**0,00**	**0,00**
Emprunts (C) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**0,00**	**0,00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	220 721,28	121 655,65
Concours bancaires	273 717,96	0,00
Sous-total autres passifs IV	**494 439,24**	**121 655,65**
Total Passifs : I+II+III+IV	**137 707 122,97**	**109 205 615,94**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	18 862 003,44	0,00
Produits sur obligations	0,00	10 499 400,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	44 315,15	47 059,78
Sous-total produits sur opérations financières	**18 906 318,59**	**10 546 459,78**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-4 149,02	-225,15
Sous-total charges sur opérations financières	**-4 149,02**	**-225,15**
Total revenus financiers nets (A)	**18 902 169,57**	**10 546 234,63**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-260 441,97	-220 899,10
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-260 441,97**	**-220 899,10**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**18 641 727,60**	**10 325 335,53**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**1 834 386,23**	**1 768 883,56**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**20 476 113,83**	**12 094 219,09**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	-4 635 811,37	576 256,17
Frais de transactions externes et frais de cession	0,00	0,00
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**-4 635 811,37**	**576 256,17**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-292 524,77**	**134 485,82**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**-4 928 336,14**	**710 741,99**

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-9 347 530,09	-6 053 705,96
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**-9 347 530,09**	**-6 053 705,96**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-1 189 374,11**	**-898 351,29**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**-10 536 904,20**	**-6 952 057,25**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**5 010 873,49**	**5 852 903,83**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance égale à l'ESTR (capitalisé) + 150 points de base pour la Part A et à l'ESTR (capitalisé) + 125 points de base pour la Part B. Pour parvenir à réaliser cet objectif, le Fonds réalisera des Investissements conformément à la stratégie décrite à la Section **4**.

En investissant dans le Fonds, les Investisseurs :

(i) bénéficient de l'expertise de la Société de Gestion et le cas échéant des Conseils du Fonds dans le domaine de la sélection, de l'analyse, de la structuration juridique et financière et de la gestion des Investissements ;

(ii) diversifient et mutualisent les actifs dans lesquels ils investissent.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	**69 742 409,22**	**109 083 960,29**	**137 212 683,73**
Part SIENNA TRESORERIE PLUS A en EUR			
Actif net	63 451 604,50	101 129 836,33	110 502 259,08
Nombre de titres	60 882,565	91 814,111	96 615,772
Valeur liquidative unitaire	1 042,196	1 101,462	1 143,728
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	8,25	7,17	-41,07
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,69	122,30	171,14
Part SIENNA TRESORERIE PLUS B en EUR			
Actif net	6 290 804,72	7 954 123,96	26 710 424,65
Nombre de titres	6 094,544	7 307,420	23 688,217
Valeur liquidative unitaire	1 032,202	1 088,499	1 127,582
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,77	7,09	-40,53
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,96	118,34	166,36

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière	Quote-part représentée par les Parts A dans l'Actif Net Avant Frais de Période	Parts A : 0,05%
	Quote-part représentée par les Parts B dans l'Actif Net Avant Frais de Période	Parts B : 0.30 %
Frais administratifs externes à la Société de Gestion (notamment frais du Dépositaire, de la Banque de Règlement, Teneur(s) de Compte, du Gestionnaire Comptable et du Commissaire aux Comptes, le cas échéant frais d'experts)	Actif Net Avant Frais de Période	0,05% par an
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	OPC sous-jacents	0.80% TTC max l'an
Commissions de mouvement	N/A	N/A
Commission de Surperformance	Cf. ci-dessous	Cf. ci-dessous

Commission de Surperformance
A chaque Date de Cristallisation, la Société de Gestion percevra du Fonds une commission de surperformance (la "**Commission de Surperformance**") au titre de la Période de Cristallisation concernée égale à 20 % (vingt pour cent) de la différence positive entre :
- Actif Net (avant éventuelle Commission de Surperformance) déterminé à la Date de Cristallisation ; et

- le Montant Cible à la Date de Cristallisation.

La Société de Gestion provisionnera à la hausse ou à la baisse, à chaque Date d'Arrêté pendant une Période de Cristallisation donnée, les sommes nécessaires au paiement de la Commission de Surperformance. Le taux de provisionnement appliqué sera le même à la hausse et à la baisse.

En cas de rachat de Parts au cours d'une Période de Cristallisation, la quote-part de la provision constituée correspondant aux Parts rachetées sera définitivement acquise à la Société de Gestion.

La sous-performance d'une Période de Cristallisation (correspondant à la différence négative entre Actif Net et Montant Cible à la Date de Cristallisation concernée) sera reportée sur les Périodes de Cristallisation suivantes jusqu'à ce qu'elle soit compensée dans la limite de cinq (5) ans (une "**Période de Référence**"). La sous-performance d'une Période de Cristallisation non rattrapée à l'issue d'une Période de Référence sera abandonnée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'

exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values. Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part SIENNA TRESORERIE PLUS A	Capitalisation	Capitalisation
Part SIENNA TRESORERIE PLUS B	Capitalisation	Capitalisation

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**109 083 960,29**	**69 742 409,22**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	105 244 222,36	79 886 303,42
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-81 772 361,71	-45 392 638,09
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	18 641 727,60	10 325 335,53
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-4 635 811,37	576 256,17
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-9 347 530,09	-6 053 705,96
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments (*)	-1 523,35 (*)	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**137 212 683,73**	**109 083 960,29**

(*) 31/12/2025 : reprise

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a.Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part SIENNA TRESORERIE PLUS A		
Parts souscrites durant l'exercice	72 228,544	81 310 567,45
Parts rachetées durant l'exercice	-67 426,883	-75 995 954,59
Solde net des souscriptions/rachats	4 801,661	5 314 612,86
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	96 615,772	
Part SIENNA TRESORERIE PLUS B		
Parts souscrites durant l'exercice	21 550,395	23 933 654,91
Parts rachetées durant l'exercice	-5 169,598	-5 776 407,12
Solde net des souscriptions/rachats	16 380,797	18 157 247,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	23 688,217	

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part SIENNA TRESORERIE PLUS A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA TRESORERIE PLUS B	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
SIENNA TRESORERIE PLUS A FR001400EBN2	Capitalisation	Capitalisation	EUR	110 502 259,08	96 615,772	1 143,728
SIENNA TRESORERIE PLUS B FR001400EBM4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	26 710 424,65	23 688,217	1 127,582

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**0,00**					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-273,72	0,00	0,00	0,00	-273,72
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-273,72**

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-273,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**-273,72**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR001400E7Y4	SIENNA FIL	SIENNA AM FRANCE	Divers	France	EUR	74 083 957,94
FR001400EC14	SIENNA COURT TERME ISR Part FS C	SIENNA GESTION	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	63 623 165,03
Total						**137 707 122,97**

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
Total des créances		**0,00**
Dettes		
	Frais de gestion fixe	18 782,66
	Frais de gestion variable	201 938,62
Total des dettes		**220 721,28**
Total des créances et des dettes		**-220 721,28**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part SIENNA TRESORERIE PLUS A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	108 111,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	55 559,23
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,05
Frais de gestion variables acquis	25 000,74
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part SIENNA TRESORERIE PLUS B	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	61 170,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Frais de gestion variables provisionnés	9 306,21
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,05
Frais de gestion variables acquis	1 293,58
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			63 623 165,03
	FR001400EC14	SIENNA COURT TERME ISR Part FS C	63 623 165,03
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**63 623 165,03**

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**20 476 113,83**	**12 094 219,09**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**20 476 113,83**	**12 094 219,09**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**20 476 113,83**	**12 094 219,09**

Part SIENNA TRESORERIE PLUS A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**16 535 165,81**	**11 229 434,97**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**16 535 165,81**	**11 229 434,97**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**16 535 165,81**	**11 229 434,97**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	16 535 165,81	11 229 434,97
Total	**16 535 165,81**	**11 229 434,97**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

Part SIENNA TRESORERIE PLUS B

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**3 940 948,02**	**864 784,12**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**3 940 948,02**	**864 784,12**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**3 940 948,02**	**864 784,12**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 940 948,02	864 784,12
Total	**3 940 948,02**	**864 784,12**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-4 928 336,14**	**710 741,99**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**-4 928 336,14**	**710 741,99**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-4 928 336,14**	**710 741,99**

Part SIENNA TRESORERIE PLUS A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-3 968 187,70**	**658 880,83**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-3 968 187,70**	**658 880,83**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-3 968 187,70**	**658 880,83**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-3 968 187,70	658 880,83
Total	**-3 968 187,70**	**658 880,83**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part SIENNA TRESORERIE PLUS B

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-960 148,44**	**51 861,16**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-960 148,44**	**51 861,16**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-960 148,44**	**51 861,16**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-960 148,44	51 861,16
Total	**-960 148,44**	**51 861,16**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			**137 707 122,97**	**100,36**
OPCVM			**63 623 165,03**	**46,37**
Gestion collective			**63 623 165,03**	**46,37**
SIENNA COURT TERME ISR Part FS C	EUR	575 519	63 623 165,03	46,37
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			**74 083 957,94**	**53,99**
Gestion collective			**74 083 957,94**	**53,99**
SIENNA FIL	EUR	18 525,065	74 083 957,94	53,99
Total			**137 707 122,97**	**100,36**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Docusign Envelope ID: E0889732-228D-8F99-8381-59A18FB77EE5

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	137 707 122,97
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	0,00
Autres passifs (-)	-494 439,24
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**137 212 683,73**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part SIENNA TRESORERIE PLUS A	EUR	96 615,772	1 143,728
Part SIENNA TRESORERIE PLUS B	EUR	23 688,217	1 127,582

DIC PRIIPS

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT :

SIENNA TRESORERIE PLUS (Part A - FR001400EBN2)

Initiateur : SIENNA GESTION
Site internet : www.sienna-gestion.com
Contact : support.client@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 18/05/2026

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS : Le Fonds a pour objectif de réaliser une pérformance égale à celle de son indicateur de référence, l'ESTER (capitalisé) plus 150 points de base pour la part A et 125 points de base pour la part B.

Pour parvenir à cette objectif, le Fonds sera investi :
- dans une poche liquide principalement composée de parts émises par le fonds Sienna Court Terme;
- dans une poche illiquide, composée de parts ou actions de FIA de dette privée.

La poche liquide qui pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net du fonds est composée de parts du fonds Sienna Court Terme dont l'objectif suit celui de son indicateur de référence composé à 80% par l'ESTER et jusqu'à 20% de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis). La poche liquide pourra également comporter des parts ou actions d'OPC de catégorie obligataire ou de classification monétaire.

La poche illiquide qui pourra représenter jusqu'à 70% de l'actif net du fonds est composée de fonds de dette privée dont l'actif comprend à titre principal de prêts, d'obligations simples ou complexes, de toute autre titre de créance ou de sous-participation en risque et/ou en trésorerie.

Le Fonds pourra également dans la limite de 20% investir dans des parts d'OPC monétaire, dépôt à terme et bons du Trésor dans le cadre d'une gestion efficace de ses liquidités.

Le Fonds pourra recourir à des fins de couverture de risque de taux et de devises à des contrats financiers à terme.

Le Fonds ne recourt pas aux Total Return Swaps (TRS).

Autres opérations : Le gérant peut avoir recours aux dépôts, aux emprunts d'espèces.

SFDR : Article 6 : le Fonds ne vise pas un objectif d'investissement durable et sa stratégie d'investissement ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales. Il est classé article 6 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à court terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

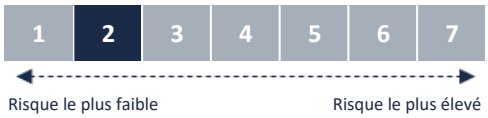
DÉPOSITAIRE : CACEIS BANK

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative est calculée chaque vendredi en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur la base du cours de clôture de chaque jour de Bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du Travail ou jour de fermeture de la Bourse de Paris. Les ordres de souscriptions sont centralisés le jour de calcul de la valeur liquidative (jusqu'à 11h00) et les ordres de rachats sont centralisés au moins 14 jours ouvrés (jusqu'à 11h00) avant la date de calcul de la valeur liquidative. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés maximum.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 1 an.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres.Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Risque de taux : Le risque de taux résulte d'une fluctuation des taux d'intérêt pouvant avoir un impact sur la valeur des OPC monétaires et obligataires détenus par le portefeuille, et sur la valeur liquidative du fonds. De manière générale, plus la maturité des titres à taux fixe est élevée, plus leur sensibilité est élevée, plus le risque de taux est important.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 1 an **INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS** **SCÉNARIOS**		**Si vous sortez après 1 an** **(Période de détention recommandée)**
MINIMUM	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**	
TENSIONS	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 830,00 €**
	Rendement annuel moyen	-1,70%
DÉFAVORABLE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 860,00 €**
	Rendement annuel moyen	-1,40%
INTERMÉDIAIRE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 880,00 €**
	Rendement annuel moyen	-1,20%
FAVORABLE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 590,00 €**
	Rendement annuel moyen	5,90%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/07/2021 et le 31/07/2022
Scénario intermédiaire: ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2017 et le 28/02/2018
Scénario favorable : ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 28/06/2023 et le 30/06/2024

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**90,43 €**
Incidence des coûts annuels (*)	0,90%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,3% avant déduction des coûts et de -1,2% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
	Coûts récurrents [prélevés chaque année]	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	**0,86%** de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	85,50 €
Coûts de transaction	**0,00%** de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00 €
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	**0,05%** La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du Fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	4,93 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 1 an en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à court terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.
En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.
Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.
Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable
Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT :

SIENNA TRESORERIE PLUS (Part B - FR001400EBM4)

Initiateur : SIENNA GESTION
Site internet : www.sienna-gestion.com
Contact : support.client@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 18/05/2026

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS : Le Fonds a pour objectif de réaliser une pérformance égale à celle de son indicateur de référence, l'ESTER (capitalisé) plus 150 points de base pour la part A et 125 points de base pour la part B.

Pour parvenir à cette objectif, le Fonds sera investi :
- dans une poche liquide principalement composée de parts émises par le fonds Sienna Court Terme;
- dans une poche illiquide, composée de parts ou actions de FIA de dette privée.

La poche liquide qui pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net du fonds est composée de parts du fonds Sienna Court Terme dont l'objectif suit celui de son indicateur de référence composé à 80% par l'ESTER et jusqu'à 20% de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans (coupons nets réinvestis). La poche liquide pourra également comporter des parts ou actions d'OPC de catégorie obligataire ou de classification monétaire.

La poche illiquide qui pourra représenter jusqu'à 70% de l'actif net du fonds est composée de fonds de dette privée dont l'actif comprend à titre principal de prêts, d'obligations simples ou complexes, de toute autre titre de créance ou de sous-participation en risque et/ou en trésorerie.

Le Fonds pourra également dans la limite de 20% investir dans des parts d'OPC monétaire, dépôt à terme et bons du Trésor dans le cadre d'une gestion efficace de ses liquidités.

Le Fonds pourra recourir à des fins de couverture de risque de taux et de devises à des contrats financiers à terme.

Le Fonds ne recourt pas aux Total Return Swaps (TRS).

Autres opérations : Le gérant peut avoir recours aux dépôts, aux emprunts d'espèces.

SFDR : Article 6 : le Fonds ne vise pas un objectif d'investissement durable et sa stratégie d'investissement ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales. Il est classé article 6 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à court terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

DÉPOSITAIRE : CACEIS BANK

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative est calculée chaque vendredi en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur la base du cours de clôture de chaque jour de Bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du Travail ou jour de fermeture de la Bourse de Paris. Les ordres de souscriptions sont centralisés le jour de calcul de la valeur liquidative (jusqu'à 11h00) et les ordres de rachats sont centralisés au moins 14 jours ouvrés (jusqu'à 11h00) avant la date de calcul de la valeur liquidative. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés maximum.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)

1	**2**	3	4	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 1 an.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres.Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Risque de taux : Le risque de taux résulte d'une fluctuation des taux d'intérêt pouvant avoir un impact sur la valeur des OPC monétaires et obligataires détenus par le portefeuille, et sur la valeur liquidative du fonds. De manière générale, plus la maturité des titres à taux fixe est élevée, plus leur sensibilité est élevée, plus le risque de taux est important.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 1 an **INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS** **SCÉNARIOS**		**Si vous sortez après 1 an** **(Période de détention recommandée)**
MINIMUM	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**	
TENSIONS	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 640,00 €**
	Rendement annuel moyen	-3,60%
DÉFAVORABLE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 640,00 €**
	Rendement annuel moyen	-3,60%
INTERMÉDIAIRE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 660,00 €**
	Rendement annuel moyen	-3,40%
FAVORABLE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 360,00 €**
	Rendement annuel moyen	3,60%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/07/2021 et le 31/07/2022
Scénario intermédiaire: ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 et le 31/03/2018
Scénario favorable : ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 28/06/2023 et le 30/06/2024

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**316,48 €**
Incidence des coûts annuels (*)	3,16%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,24% avant déduction des coûts et de -3,4% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	**2,00%** du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	200,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
	Coûts récurrents [prélevés chaque année]	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	**1,10%** de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	108,19 €
Coûts de transaction	**0,00%** de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00 €
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	**0,08%** La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du Fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	8,29 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 1 an en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à court terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.
En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.
Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.
Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable
Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

REPORTING DECEMBRE

SIENNA TRESORERIE PLUS A

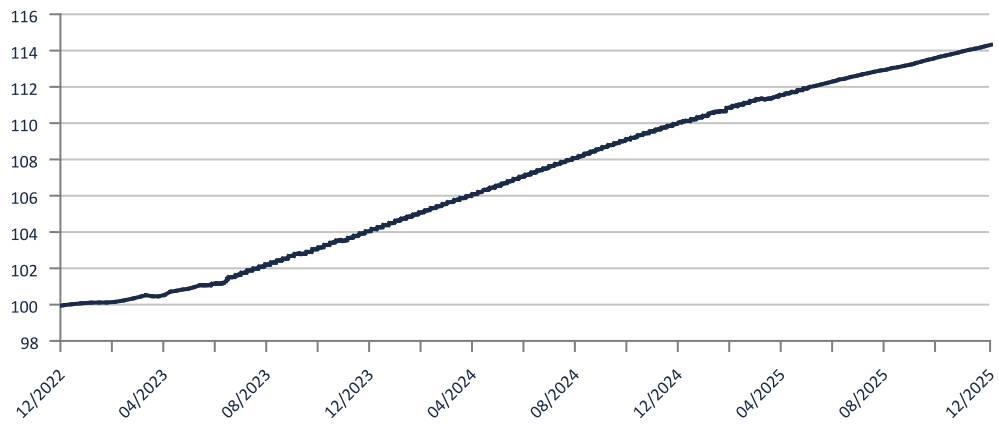
Reporting au 31/12/2025

Actif net du portefeuille : 137,21 M€
Valeur liquidative de la part : 1 143,728 €

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Sienna Trésorerie Plus est un fonds de financement spécialisé qui a pour objectif, sur sa durée de placement recommandée d'un an minimum, une performance, nette de frais de gestion, de eurosSTR capitalisé + 150 points de base. Le fonds intègre une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits ' critères ESG ') pour la sélection et le suivi des titres. Le fonds est composé jusqu'à 100% d'une poche liquide constituée du fonds Sienna Court Terme ISR part G et jusqu'à 70% de FIA de dettes privées à court terme gérées par Sienna AM.

ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)



PERFORMANCES DU FONDS

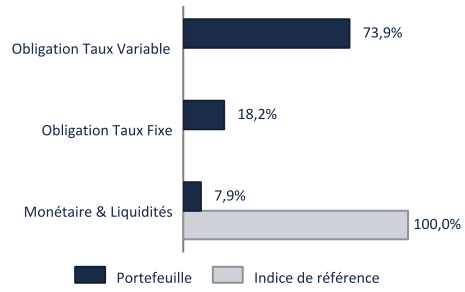
Performances cumulées (en %)	1 mois	2025	1 an	3 ans
Portefeuille	0,31	3,84	3,84	14,34
Indice de référence	0,18	2,24	2,24	9,59

Performances annualisées (en %)	1 an	3 ans
Portefeuille	3,84	4,57
Indice de référence	2,24	3,10

Performances annuelles (en %)	2025	2024	2023
Portefeuille	3,84	5,65	4,19
Indice de référence	2,24	3,79	3,28

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE*



LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC*

Valeurs	Poids
Portefeuille de créances 2	27,40%
Portefeuille de créances 6	11,98%
Portefeuille de créances 3	6,17%
Portefeuille de créances 4	4,45%
Portefeuille de créances 1	3,77%

** Les données affichées sont calculées par transparisation des OPC sous-jacents hors OPC Monétaires.*

CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 27/12/2022

Durée de placement : > 1 an

Indicateur de risque (SRI) (1) :

1	**2**	3	4	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

Forme juridique : Fonds Professionnel Spécialisé

Classification AMF : sans classification

Article SFDR (2) : 6

Code ISIN : FR001400EBN2

Devise : Euro

Indice de référence :
(Coupons nets réinvestis)
100% ECB Euro Short-term Rate Capitalisé

Fréquence de valorisation : Hebdomadaire

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 0,86%

Coûts de transaction : 0,00%

Affectation des resultats : Capitalisation

Principaux risques :
Risque de perte en capital
Risque de liquidité
Risque de crédit
Risque de taux
Risque de durabilité

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 6 : Produit financier qui ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Sienna Gestion, membre du groupe Sienna Investment Managers - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € - RCS : 320 921 828 Paris - N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 - N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 - Code APE : 6430Z - Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com

INDICATEURS DE RISQUE

	1 an	3 ans
Volatilité annualisée		
Portefeuille (en %)	0,21	0,24
Indice de référence (en %)	0,09	0,12

RÉPARTITION PAR SUPPORT



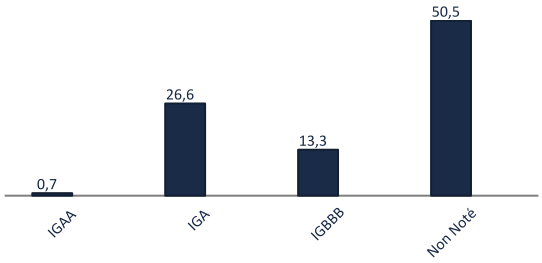
Retrouvez notre analyse des tendances et nos convictions

SENSIBILITÉ*

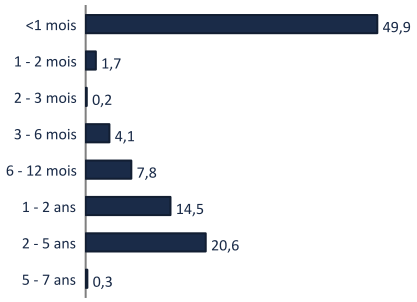
	Date du rapport	Mois précédent	31/12/2024
Portefeuille	0,28	0,29	0,17

ANALYSE DU PORTEFEUILLE - TAUX

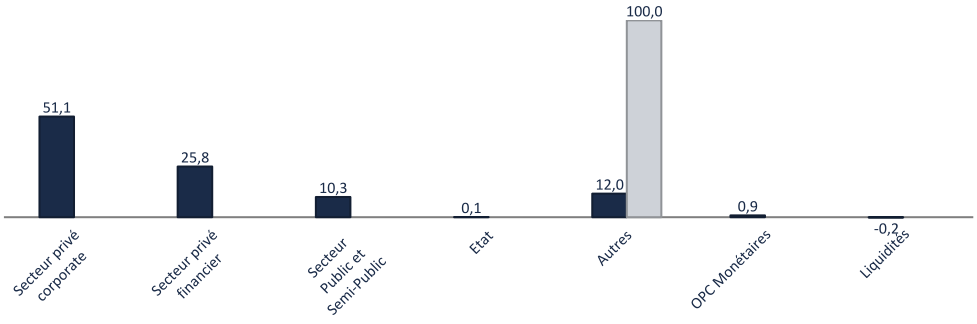
Répartition par notation long terme (en % d'actif)*



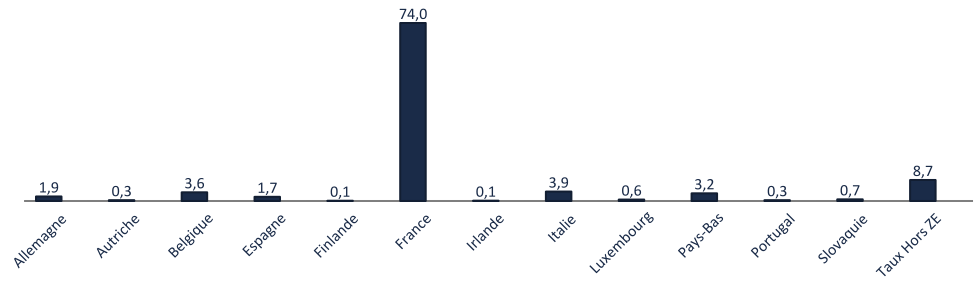
Répartition par tranche de maturité (en % d'actif) *



Répartition par type d'émetteur (en % d'actif)*



Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)*



** Les données affichées sont calculées par transparisation des OPC sous-jacents hors OPC Monétaires.*

ANALYSE DU FONDS FIL

Portefeuille du fonds FIL

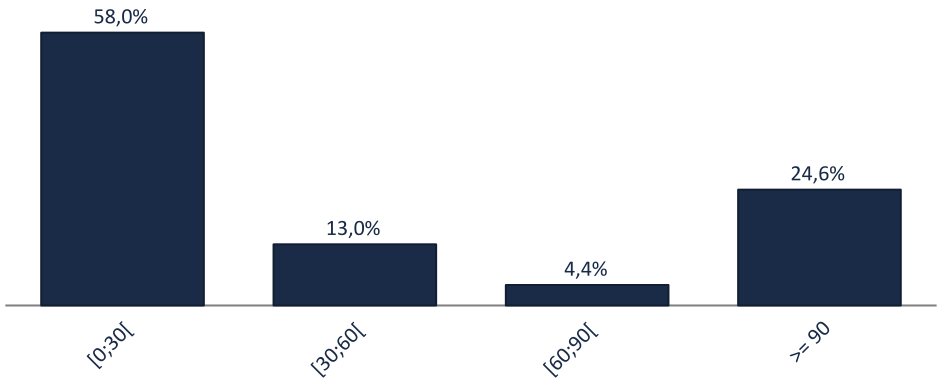
Opérations	Date de signature	Exposition du fonds	Réserve de garantie
Portefeuille de créances 1	31/03/2023	6 500 000,00 €	Oui
Portefeuille de créances 2	02/05/2023	40 000 000,00 €	Oui
Portefeuille de créances 3	24/05/2023	9 000 000,00 €	Oui
Portefeuille de créances 4	01/03/2024	5 500 000,00 €	Oui
Portefeuille de créances 5	15/04/2024	280 000,00 €	Oui
Portefeuille de créances 6	14/10/2025	17 500 000,00 €	Oui
Total		78 780 000,00 €	

Portefeuilles de créances financées (hors cash) du fonds FIL (*)

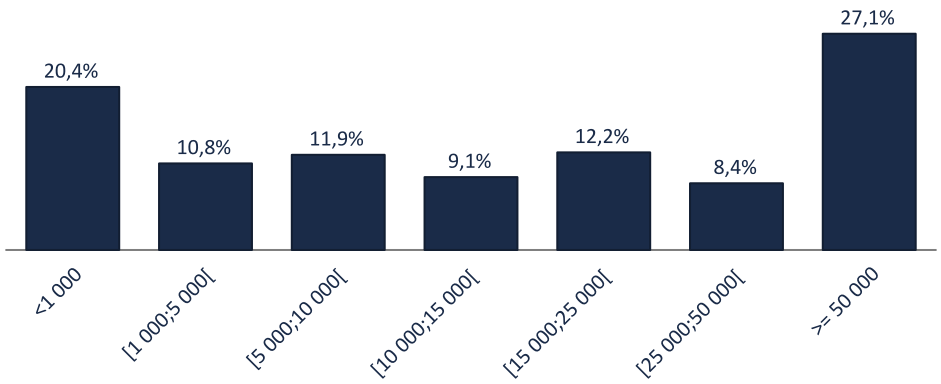
(*) Le portefeuille du fonds FIL est constitué de créances en vie et du cash provenant du remboursement des créances (ce montant de cash sera reprêté)

Maturité moyenne des créances	32,24 jours
Montant moyen des créances	1 545,67 €
Montant médian des créances	55,54 €
Nombre total de créances	227 351

Répartition des créances par tranche de maturité (en jours)



Répartition des créances par tranche de montant (en euros)



Le Fonds FIL en Bref

Le fonds FIL constitue la poche « dette privée » du fonds Sienna Trésorerie Plus.

Le fonds investit dans des portefeuilles diversifiés de créances et prêts < 12 mois. Les maturités sont indiquées par tranches de 30 jours.

Les portefeuilles bénéficient de rehaussements sous formes de dépôts espèces et/ou de garanties et/ou de sur-collatéralisation permettant à l'exposition du fonds d'être réhaussée au niveau d'un score interne SPC équivalent à un risque de crédit « investment grade ». ATTENTION, il ne s'agit pas d'une notation externe par une agence de notation. C'est une mesure interne.

Les structures juridiques mises en place permettent d'isoler les actifs et les encaissements au profit du fonds.

Les portefeuilles font l'objet de suivis sur la base de KPI permettant de contrôler les retards et les défauts et de réajuster les expositions ou les réserves de façon dynamique.

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

SIENNA TRESORERIE PLUS B

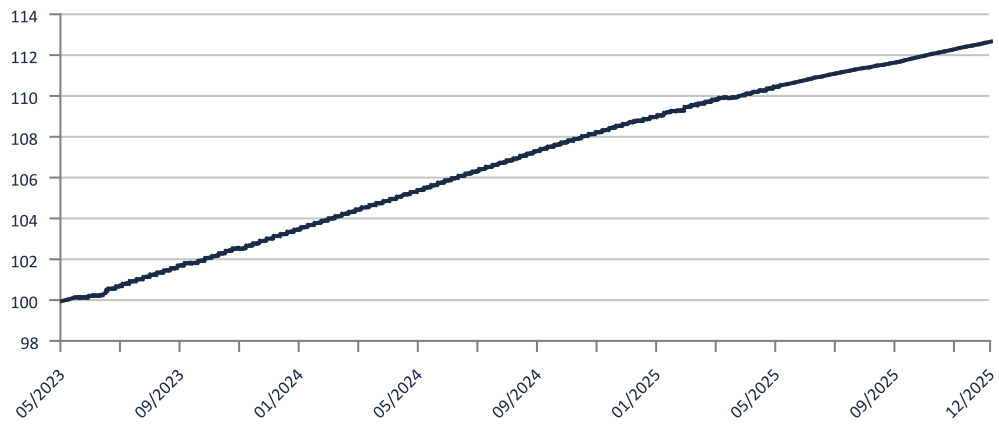
Reporting au 31/12/2025

Actif net du portefeuille : 137,21 M€
Valeur liquidative de la part : 1 127,582 €

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Sienna Trésorerie Plus est un fonds de financement spécialisé qui a pour objectif, sur sa durée de placement recommandée d'un an minimum, une performance, nette de frais de gestion, de eurosSTR capitalisé + 125 points de base. Le fonds intègre une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits ' critères ESG ') pour la sélection et le suivi des titres. Le fonds est composé jusqu'à 100% d'une poche liquide constituée du fonds Sienna Court Terme ISR part G et jusqu'à 70% de FIA de dettes privées à court terme gérées par Sienna AM.

ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)



PERFORMANCES DU FONDS

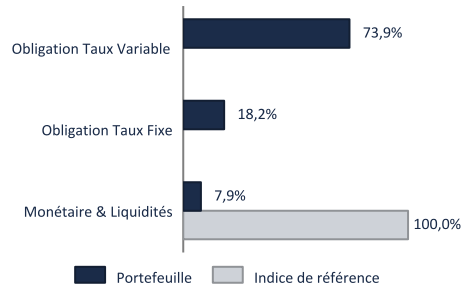
Performances cumulées (en %)	1 mois	2025	1 an
Portefeuille	0,29	3,59	3,59
Indice de référence	0,18	2,24	2,24

Performances annualisées (en %)	1 an
Portefeuille	3,59
Indice de référence	2,24

Performances annuelles (en %)	2025	2024
Portefeuille	3,59	5,45
Indice de référence	2,24	3,79

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE*



LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC*

Valeurs	Poids
Portefeuille de créances 2	27,40%
Portefeuille de créances 6	11,98%
Portefeuille de créances 3	6,17%
Portefeuille de créances 4	4,45%
Portefeuille de créances 1	3,77%

** Les données affichées sont calculées par transparisation des OPC sous-jacents hors OPC Monétaires.*

CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 26/05/2023

Durée de placement : > 1 an

Indicateur de risque (SRI) (1) :

1	**2**	3	4	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

Forme juridique : Fonds Professionnel Spécialisé

Classification AMF : sans classification

Article SFDR (2) : 6

Code ISIN : FR001400EBM4

Devise : Euro

Indice de référence :
(Coupons nets réinvestis)
100% ECB Euro Short-term Rate Capitalisé

Fréquence de valorisation : Hebdomadaire

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 1,10%

Coûts de transaction : 0,00%

Affectation des resultats : Capitalisation

Principaux risques :
Risque de perte en capital
Risque de liquidité
Risque de crédit
Risque de taux
Risque de durabilité

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 6 : Produit financier qui ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Sienna Gestion, membre du groupe Sienna Investment Managers - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € - RCS : 320 921 828 Paris - N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 - N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 - Code APE : 6430Z - Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com

INDICATEURS DE RISQUE

	1 an
Volatilité annualisée	
Portefeuille (en %)	0,21
Indice de référence (en %)	0,09

RÉPARTITION PAR SUPPORT



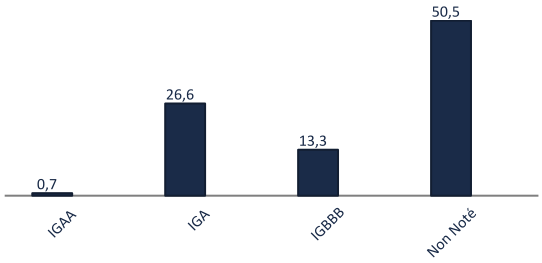
Retrouvez notre analyse des tendances et nos convictions

SENSIBILITÉ*

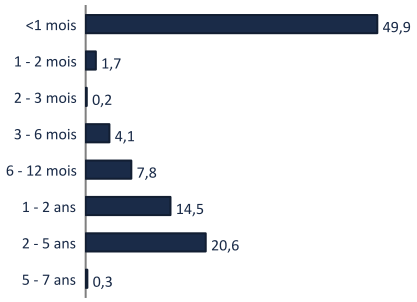
	Date du rapport	Mois précédent	31/12/2024
Portefeuille	0,28	0,29	0,17

ANALYSE DU PORTEFEUILLE - TAUX

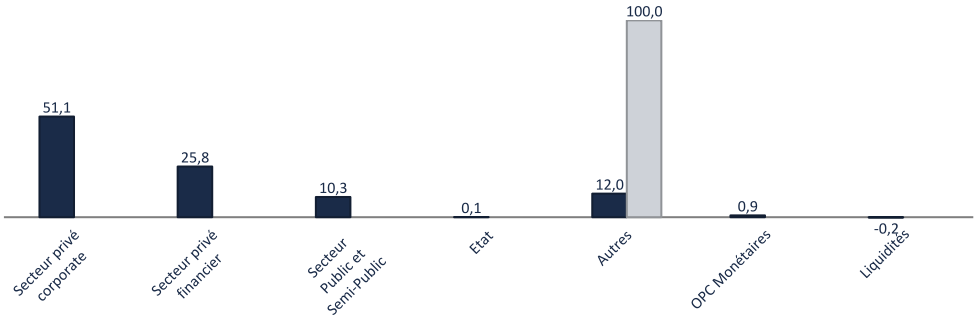
Répartition par notation long terme (en % d'actif)*



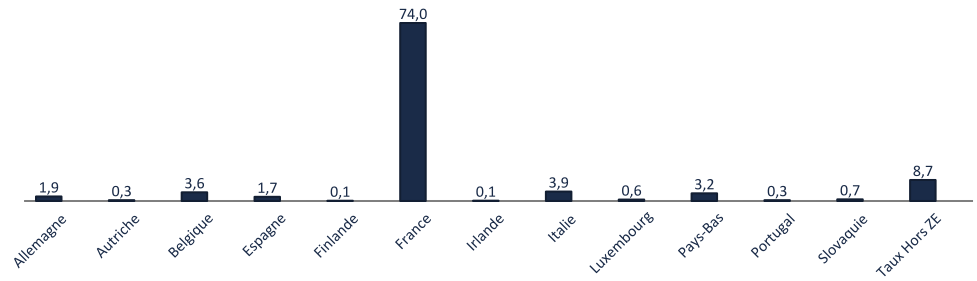
Répartition par tranche de maturité (en % d'actif) *



Répartition par type d'émetteur (en % d'actif)*



Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)*



** Les données affichées sont calculées par transparisation des OPC sous-jacents hors OPC Monétaires.*

ANALYSE DU FONDS FIL

Portefeuille du fonds FIL

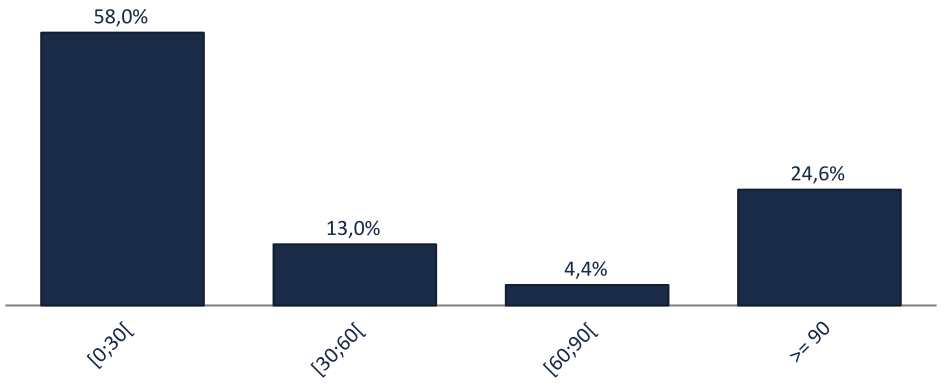
Opérations	Date de signature	Exposition du fonds	Réserve de garantie
Portefeuille de créances 1	31/03/2023	6 500 000,00 €	Oui
Portefeuille de créances 2	02/05/2023	40 000 000,00 €	Oui
Portefeuille de créances 3	24/05/2023	9 000 000,00 €	Oui
Portefeuille de créances 4	01/03/2024	5 500 000,00 €	Oui
Portefeuille de créances 5	15/04/2024	280 000,00 €	Oui
Portefeuille de créances 6	14/10/2025	17 500 000,00 €	Oui
Total		78 780 000,00 €	

Portefeuilles de créances financées (hors cash) du fonds FIL (*)

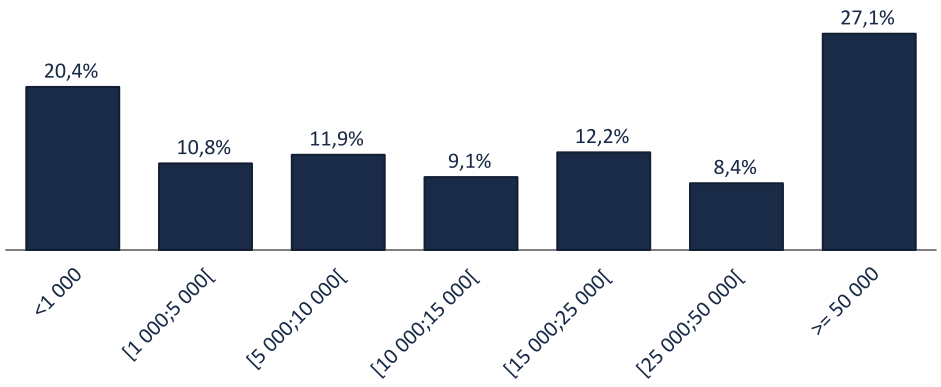
(*) Le portefeuille du fonds FIL est constitué de créances en vie et du cash provenant du remboursement des créances (ce montant de cash sera reprêté)

Maturité moyenne des créances	32,24 jours
Montant moyen des créances	1 545,67 €
Montant médian des créances	55,54 €
Nombre total de créances	227 351

Répartition des créances par tranche de maturité (en jours)



Répartition des créances par tranche de montant (en euros)



Le Fonds FIL en Bref

Le fonds FIL constitue la poche « dette privée » du fonds Sienna Trésorerie Plus.

Le fonds investit dans des portefeuilles diversifiés de créances et prêts < 12 mois. Les maturités sont indiquées par tranches de 30 jours.

Les portefeuilles bénéficient de rehaussements sous formes de dépôts espèces et/ou de garanties et/ou de sur-collatéralisation permettant à l'exposition du fonds d'être réhaussée au niveau d'un score interne SPC équivalent à un risque de crédit « investment grade ». ATTENTION, il ne s'agit pas d'une notation externe par une agence de notation. C'est une mesure interne.

Les structures juridiques mises en place permettent d'isoler les actifs et les encaissements au profit du fonds.

Les portefeuilles font l'objet de suivis sur la base de KPI permettant de contrôler les retards et les défauts et de réajuster les expositions ou les réserves de façon dynamique.

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.